

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_071

Objet : Désignation d'un représentant à la commission de suivi de site de la société APERAM

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le quatorze avril deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Arnaud DEVILLEZ - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Pamela VIDOCGUE - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Nicolas DECORTE (Suppléant) - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (11) :

Laure DOBIGNY à Jacques GREMBER - Alain TALLEU à Arnaud DEVILLEZ - Eva SPRIET à Elise DORMION-ROUSSEZ - Florence BRISBART à Sophie ANDRE - Didier TIBERGHEN à Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - César STORET à Dominique WALBROU - Amandine TRANCHANT à Vincent DUCOURANT - Laurence BARROIS à Serge LACONTE

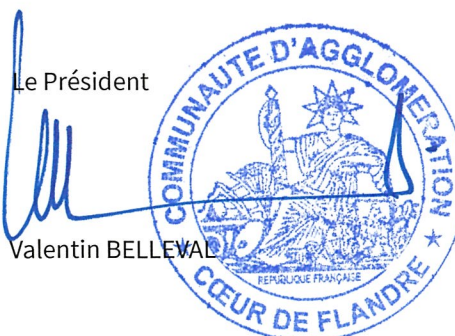
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Romuald GUILLAIN

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026_071

Objet : Désignation d'un représentant à la commission de suivi de site de la société APERAM

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-21 et L. 5211-1 ;

L'usine « APERAM STAINLESS FRANCE SAS » est implantée sur la commune d'Isbergues.

Les activités exercées sur le site « APERAM STAINLESS FRANCE SAS » à Isbergues sont les suivantes :

- Département tôles inoxydables (DTI tôlerie) : production de tôles d'acier inoxydables (0 à 0,4 mm d'épaisseur),
- Département Recyco : production de lingots de fonte à partir de co-produits de l'industrie sidérurgique (boues et poussières).

Les principaux risques liés à l'établissement sont les suivants :

- le réseau de gaz naturel : afin de réduire le risque à la source, l'alimentation générale de gaz naturel de la plateforme est assurée par une canalisation GrDF enterrée et protégée par un grillage avertisseur recouverte d'une plaque PVC, qui alimente chaque industriel jusqu'à leur poste de détente situé dans leur emprise foncière. À partir du poste de détente « APERAM STAINLESS FRANCE SAS », sept tuyauteries alimentent les différents équipements. Les risques liés au gaz naturel sont des risques de pertes de confinement, pouvant générer différents types de phénomènes dangereux :
 - le feu torche résultant d'une fuite de gaz enflammée alimentée et sous pression (avec des effets thermiques),
 - l'explosion d'un nuage de gaz et ou de vapeurs combustibles formé à partir d'une fuite de gaz constituant un mélange inflammable avec l'air, produisant des effets thermiques (flash-fire) et des effets de surpression en milieu confiné (VCE) ou non (UVCE) .

Une commission de suivi de site (CSS) a été créée par arrêté préfectoral du 11 juillet 2013 (modifié par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013). Elle a notamment pour missions :

- d'émettre des observations sur les documents d'information du public relatifs aux risques technologiques,
- d'être associé à l'élaboration du PPRT sur lequel son avis est demandé ;

Vu le décret n° 2012-189 en date du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site (C.S.S.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2013 relatif à la composition des membres et nommant pour une durée de cinq ans les membres de la Commission de Suivi de Site de la société APERAM à Isbergues ;

Considérant que cette commission est composée de cinq collèges :

- Administration de l'État,
- Collectivités Territoriales et Établissements publics de coopération intercommunale,
- Riverains et associations,
- Exploitants,
- Salariés ;

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe de vote à main levée,
- de désigner Monsieur Benoît BART en qualité de représentant de Cœur de Flandre agglo au sein de la Commission de Suivi de Site de la société APERAM.

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Romuald GUILLAIN

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 21 avril 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

